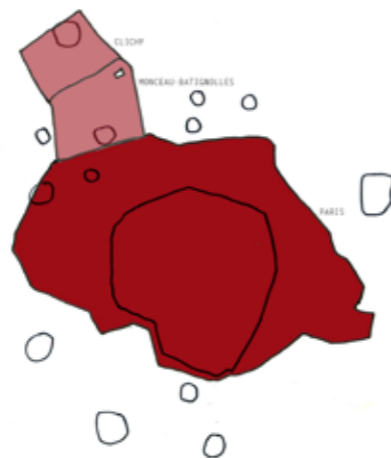
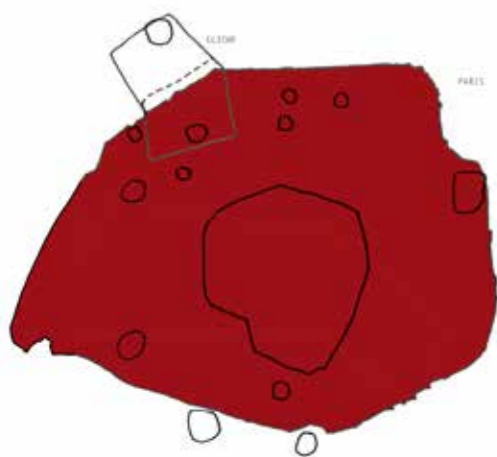


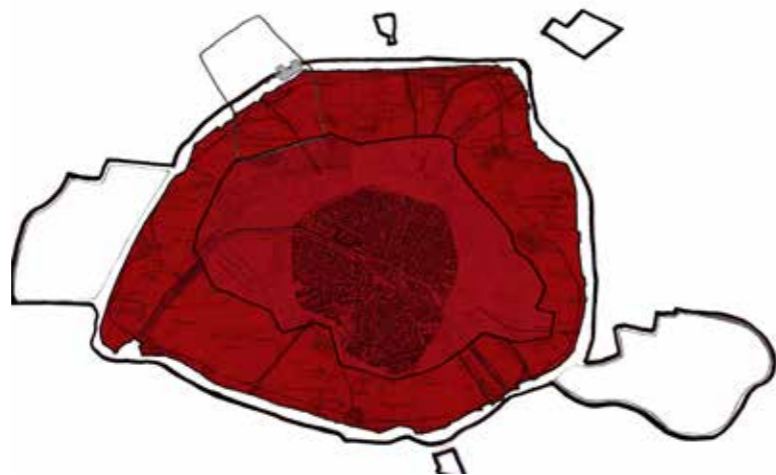
1650 : L'enceinte dite des fossés jaunes tient les limites de Paris. On y dénombre environ 200 cimetières.



1790 : Le mur des fermiers généraux se termine. Les cimetières sont progressivement fermés.
 1804 : Ouverture du Père Lachaise
 1830 : La commune de Monceau-Batignolles, fortement peuplée, se scinde de Clichy. Création du cimetière des batignolles (1833)



1845 : L'enceinte de Thiers impose une Zone Non-Aedificandi et coupe Monceau-Batignolles en deux.
 1860 : Rattachement à Paris de la commune à l'intérieur de l'enceinte.



1930 : La Zone Intègre Paris, et la construction du périphérique dans les années 1960 matérialise l'"intra-muros".

NILS AUDINET

La mort invisible

Composer avec la décomposition

LES CIMETIÈRES DANS LA VILLE, ÉTABLIS, REPOUSSÉS, ABSORBÉS

Nils Audinet est paysagiste DPLG.

Le cimetière, du haut Moyen Age jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, a eu plusieurs fonctions, portées par sa caractéristique d'être un lieu ouvert dans des cités cernées d'enceintes aux ruelles étroites¹. Soumis au pouvoir de l'Eglise, c'est une terre bénite où les catholiques attendent l'heure du purgatoire. Le sol est sacré, mais pas au sens restrictif où nous l'entendons aujourd'hui. On y commerce, on y danse, on y laisse les bêtes en libre pâture². À partir de la fin du XVII^e siècle, le cimetière est enclos d'un mur et son fonctionnement se voit peu à peu administré par l'Etat, qu'il soit royal, révolutionnaire, impérial puis démocratique. Ses fonctions sociales sont alors réduites au recueillement et à la consommation des corps.

Prenons l'exemple de Paris. L'arrêt du Parlement du 21 mars 1765 (qui influença les édits du roi de 1776) interdit l'inhumation dans les deux cents cimetières de la capitale. On trouve, dans les archives de l'état civil³, les plaintes concernant le cimetière des Innocents, situé sous l'actuel quartier des Halles : "Au milieu de cette cohue (marchands établis sous les arches des charniers), on venait procéder à une inhumation, ouvrir une tombe et relever des cadavres qui n'étaient encore consommés, où, même dans les plus grands froids, le sol du cimetière exhalait des odeurs méphitiques". En somme, les cimetières débordent, les morts du peuple sont mis

PAGE PRÉCÉDENTE
 L'agrandissement progressif de Paris à partir de 1650. Les nombreux cimetières de la cité sont fermés, laissant place à des cimetières au-delà de l'enceinte, aujourd'hui isolés au cœur de l'urbanité.

1. Cet écrit est inspiré du Travail personnel de fin d'étude présenté en 2011 à l'École nationale supérieure du paysage, sous la direction de Sébastien Argant : "Construire un sol, composer avec la décomposition". Ce diplôme proposait une sorte d'utopie organisant le compostage de la matière organique produite par les habitants de Paris. Pour illustrer les modifications induites dans l'espace public à une échelle humaine, mon intérêt s'est porté sur les cimetières. J'y voyais, par un effet de translation intuitif, une relation entre le rejet contemporain de nos déchets de table et celui de nos morts. .../...

.../...

Les rencontres avec les acteurs du terrain (fossoyeurs, conservateurs, agents d'entretien), l'arpentage des allées et divisions du cimetière des Batignolles (Paris XVII^e), des livres, de l'internet, m'ont permis d'approcher les complexités historiques et anthropologiques, les enjeux contemporains de ces lieux, de proposer des transformations à y mettre en œuvre.

2. Daniel Ligou, « L'évolution des cimetières », *Archives de sciences sociales des religions*, 1975. Consultable en ligne : http://www.persee.fr/doc/assr_0335-5985_1975_num_39_1_2767.

3. V. Dufour, 1874. « Etude sur le cimetière, le charnier et la fresque peinte », In *Danse Macabre des Saints Innocents de Paris*, p.18. Consultable en ligne : https://books.google.fr/books?id=9UnRbh7Y2RAC&lpq=PP7&ots=huL9bQtCCV&dq=la+danse+macabre+des+saints-innocents+de+Paris+dufour&hl=fr&pg=PP7&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false

4. M. Thouret, *Rapport sur les exhumations du cimetière et de l'église des Saints-Innocents*, 1789. Disponible sur Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6466946s/f9.item.r=.zoom>

5. Note de présentation du cimetière du Père-Lachaise par la Ville de Paris : <http://équipement.paris.fr/cimetiere-du-pere-lachaise-4080>.

6. *Recherche d'emplacements propres à établir de nouveaux cimetières pour la Ville de Paris*, rapport du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, 1864.

dans de vastes fosses communes, n'y sont recouverts que de quelques poignées de terre, le plus souvent de chaux⁴... A partir de 1786 jusqu'en 1814, les cimetières intra-muros seront progressivement fermés, les ossements issus du sol et des charniers transférés dans les anciennes carrières de calcaire, bënites, devenues les Catacombes.

En 1804, s'appuyant sur les édits du roi de 1776, Napoléon fait ouvrir le cimetière de l'Est. Projet impérial, dessiné par Alexandre-Théodore Brongniart, architecte de la Bourse, il déplaît aux Parisiens, car le cimetière est sur une colline hors de la ville et le quartier trop populaire. Après qu'un peu de publicité lui est faite⁵, la ville de Paris ayant transféré les dépouilles d'Héloïse et Abélard, de Molière et de Jean de La Fontaine, le cimetière du Père-Lachaise connaît rapidement la notoriété. Des caveaux luxueux sont vendus à un prix avantageux pour lotir le bord des allées, les arbres plantés, prenant leur ampleur, montrent l'invention d'un cimetière ombragé pensé comme une promenade. Il définira le style parisien en matière de cimetières. Viendront ensuite le cimetière du Sud (Montparnasse) en 1824 puis le cimetière de Montmartre en 1825, sur les limites de l'enceinte des Fermiers généraux (actuelle deuxième ceinture de boulevards). Les morts sont ainsi regroupés dans de grands enclos, appelés Champs de repos, en une référence peut-être néo-classique à l'origine grecque du mot cimetière, *koimêtêrion*, désignant l'endroit où l'on dort.

En 1860, lorsque Paris s'agrandit et absorbe tout ou partie de ses communes limitrophes, les prescriptions d'hygiènes sont modifiées pour intégrer les cimetières préexistants dans l'enceinte nouvelle. Alors que l'exode rural a doublé la population parisienne de 1800, dépassant le million d'individus dès 1840, l'annexion des faubourgs l'augmente encore d'un demi-million. À cette période on s'inquiète de la faible capacité des cimetières ouverts soixante ans plus tôt à faire face à l'accroissement de la ville et de sa population. À la fin du XIX^e siècle, des ingénieurs agronomes de la Ville recherchent ainsi, dans un périmètre parfois très lointain, des "terres propres à la décomposition des corps"⁶. En s'appuyant sur leurs connaissances agricoles, ils repèrent ce qu'il convient de choisir comme terrain, la matière organique enfouie se décomposant mieux en terrain aéré et calcaire qu'en terrain argileux où elle se fige. Paris, craignant de se trouver confrontée à un trop-plein de morts et en prévention d'éventuelles pandémies, achète des terres aux alentours :



les emprises des futurs cimetières parisiens de Pantin, d'Ivry ou de Bagneux. Préoccupation si importante qu'un projet de cimetière immense est imaginé en pleine campagne, accessible depuis la gare de l'Est, pour lequel la Ville aurait proposé des convois funéraires ferroviaires et des balades dominicales champêtres⁷. Cette proposition n'a pas été retenue mais on en perçoit l'influence dans les dimensions d'un cimetière comme celui de Pantin (107 hectares) qui, pour n'être que traversé en sa moitié, nécessite vingt minutes, et où, par exception, les vélos sont autorisés.

L'histoire du cimetière de Clichy-Batignolles porte les caractéristiques de ces variations rapides de l'environnement urbain. Ces terrains appartenant à Clichy-la-Garenne, commune satellite du nord-ouest parisien, sont devenus cimetière à la création de la commune de Monceaux-Batignolles en 1830. L'enceinte de Thiers construite en 1842 borde le cimetière qui se trouve dans la zone *non-aedificandi*, espace non-construit entourant Paris, épais de la distance d'un tir d'obus. En 1860, la commune des Batignolles est elle aussi annexée et le cimetière devient parisien. Cette place singulière en fait le seul domaine public construit dans la "zone", qui cent ans après verra le périphérique passer au-dessus des tombes, dont celle de Verlaine (déplacé dans une division plus ensoleillée depuis 1989).

Aujourd'hui, du fait de l'accroissement continu de Paris et des communes adjacentes, l'ensemble des cimetières parisiens est inclus dans l'espace urbain malgré toutes les dispositions administratives en terme d'hygiène successivement mises en place depuis le XVII^e siècle.

À GAUCHE
Recherche d'emplacements propres à établir de nouveaux cimetières pour la Ville de Paris, rapport du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, 1864. Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

À DROITE
Périphérie au-dessus des tombes du cimetière des Batignolles, 1970. Photographie, fonds FNAC «C'était Paris en 1970», Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

7. *Chemin de fer et cimetière parisien de Méry-sur-Oise*, rapport de l'ingénieur en chef Edmond Huet, 1876.

LA MORT INVISIBLE – LE SERVICE DU SOL REMIS EN CAUSE

Au cours du XX^e siècle, ces champs de repos, placés sous la responsabilité des maires sont le plus souvent gérés comme des espaces verts, et en approchent de plus en plus la fonction. Ces espaces de calme manquent dans la frénésie urbaine, et c'est souvent là, en compagnie des morts, que certains s'offrent une récréation. Il n'est pas rare, même s'il est "interdit de consommer de l'alcool et de pique-niquer"⁸, de voir des promeneurs s'asseoir sur un coin de tombe au cimetière du Père-Lachaise pour casser la croûte, sous les ombrages. Dans d'autres cimetières parisiens, les agents du bureau de la Conservation témoignent aussi des doléances parfois excessives de certains usagers, gênés de voir traverser les riverains, le cabas plein, sur le retour du marché. Les pratiques du nord de l'Europe, proposant des cimetières plus ouverts, moins minéraux, boisés, et tenant compte des potentiels de ces espaces vastes, en pleine ville, alimentent souvent des projets d'évolution. Fig. 3

Néanmoins, il y a des questions plus souterraines qui pourraient compromettre l'avenir des cimetières, car leur fonction de digestion des corps est remise en cause. Depuis une quinzaine d'années, c'est trop souvent que les fossoyeurs, ne pouvant procéder à la réduction des corps, les laissent en place et referment la sépulture, le caveau de famille restant "plein comme un œuf" dirait Brassens. La terre n'a pas réussi à "faire le travail" explique l'un d'eux. Les fossoyeurs connaissent bien leur sol, et les variations d'un cimetière à l'autre : "Aux Batignolles, ça va, ça se fait assez bien", mais à Montmartre le sol argileux et humide colle et "au bout de dix ans"⁹ ce n'est même pas la peine d'imaginer que c'est décomposé". Ils sont les témoins des évolutions funéraires des dernières décennies, et surtout des plus fantaisistes, comme la mode des années 1970 d'ensacher les corps dans un plastique hermétique zippé, ce qui avait pour conséquence invariable, après ouverture de la fosse, puis du cercueil, de récupérer les os "baignant dans le jus". Au XVIII^e siècle, on préconisait cinq ans pour décomposer un corps et le placer à l'ossuaire. Aujourd'hui, les corps peuvent mettre jusqu'à trente ans¹⁰ pour se décomposer. Les analyses de sol des cimetières révèlent un taux de matière organique très faible, d'où une faune très limitée et une vie microbienne au ralenti.

Reprenons l'édit du roi de 1776. Il stipule que "pour éviter le danger qu'entraîne le renouvellement trop rapproché des fosses, l'ouverture pour de nouvelles sépultures n'aura lieu que de cinq années en cinq années ; en conséquence, les terrains

destinés à former des lieux de sépulture seront cinq fois plus étendus que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé de morts qui peuvent y être enterrés chaque année". Ce savant calcul, toujours en application¹¹, consiste à définir la surface appropriée d'un cimetière en fonction du nombre de morts par an, de la capacité du sol à réduire le corps et de la dimension des fosses. Cette nécessaire place vacante dans les cimetières est bien connue des administrations, surtout dans les grandes agglomérations. Face à l'impossibilité d'agrandir, du fait d'un foncier limité, la réglementation met progressivement fin à la concession à perpétuité. C'est compter sur le travail des fossoyeurs pour aller voir de plus près si la terre est prête pour une rotation des corps et cela ne peut pas suffire. Pour réagir, il nous faut connaître plus en détail les causes de cette mort de la terre, et elles sont multiples.

À première vue, on peut constater que la partie visible des cimetières est constituée le plus souvent de matériau minéral. Tombes et allées se partagent la quasi totalité de cet espace public ouvert à la concession privée. Il y a de fait un très faible échange d'air entre la surface et le sol, ce sont des lieux très imperméables. Au quotidien, la gestion prend de multiples aspects. Pour entretenir "comme il se doit" les cimetières, il s'agit d'enlever les feuilles ou les fleurs tombées des arbres (quand il y en a), de balayer les poussières dans les allées, et d'éliminer, encore très souvent par traitement pesticide, les herbes spontanées.

L'engagement des communes dans une démarche "zéro-phyto" occasionne des évolutions notables¹², mais les cimetières résistent : "L'Indicateur zéro pesticide, publié en avril 2014, montre que 72 % des communes renseignées (communes franciliennes) utilisent encore des pesticides dans leur cimetière alors que, pour les espaces verts, seules 17 % déclarent encore en utiliser"¹³. Les plaintes sont particulièrement fortes dans les cimetières. "On a un problème avec les cimetières", déclarait, en 2012, Fabienne Giboudeaux, alors adjointe aux Espaces verts de la Ville de Paris : "laisser pousser l'herbe est perçu comme irrespectueux de la mémoire des défunts"¹⁴.

Si l'on observe sous la surface, on est encore plus surpris. En France, la tombe de pleine terre est minoritaire¹⁵. C'est le modèle du caveau qui domine, caveaux à tiroirs ou à case, simples ou doubles, les corps sont "à l'abri de la terre" derrière une paroi de béton armé d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur. Ce sont, une fois encore, des barrières à l'eau, à l'air et à la microflore pourtant nécessaires aux processus de transformation du corps.

8. Article 4 du Règlement des cimetières de la Ville de Paris : <https://api-site.paris.fr/images/149748.pdf>.

9. Cinq ans est le délai légal minimum pour une réduction de corps.

10. Michael Leidig, "Quand les macchabés font de la résistance", *Le Courrier international*, 7 janvier 2004. Voir aussi Audrey Chabal, *Terraeco*, "Mieux conservés nos cadavres polluent de plus en plus", 27 juin 2013, qui rapporte les propos d'un embaumeur, http://www.terraeco.net/Mieux-conserves-nos-cadavres_50386.html.

11. Voir l'article L. 2223-2 du Code général des collectivités territoriales relatif au funéraire.

12. Gaëlle Aggeri, *Inventer les villes-natures de demain : gestion différenciée, gestion durable*, Educagri, 2010.

13. Jonathan Flandin, Guide pratique de conception et gestion écologique des cimetières, Natureparif, 2015. <http://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-24009-guide-gestion-ecologique-cimetieres.pdf>.

14. Fabienne Giboudeaux, <http://www.challenges.fr/entreprise/20130318.CHA7305/pourquoi-les-cimetieres-consomment-enormement-de-pesticides.html>.

15. D'après l'étude de l'APUR et du SIFUREP, Situation, enjeux urbains et d'aménagements des cimetières du Sifurep (2010), le nombre de caveaux sur le périmètre d'étude (région parisienne) approche 65 %.



À la recherche du vivant au pied des tombes : *Picris hieracioides*, *Geranium dissectum*, *Plantago lanceolata*, *Senecio vulgaris* et quelques restes de couronnes mortuaires. Dessin et photographie Nils Audinet.



Enfin, et c'est le plus important, les cercueils et les corps eux-mêmes sont sources de pollution du sol. Les cercueils en bois traités, les garnitures synthétiques, les colles, les solvants, les vêtements du défunt, les amalgames dentaires, les prothèses, broches ou implants (métaux lourds), les traitements médicaux. À cette liste s'ajoute qu'environ 40 % des familles choisissent des soins de thanatopraxie qui consistent, après avoir vidé le corps de ses fluides, à le remplir de six à dix litres de formaldéhydes et autres biocides. On comprend dès lors que les choix opérés lors de la mort d'une personne influent sur ce qu'il adviendra de son corps dans une période allant de deux ans à plusieurs dizaines d'années.

Cette pollution invisible est intimement liée à une façon de considérer la mort en ce début de XXI^e siècle : nous pensons, pour nos parents, qu'ils auraient aimé que ce soit "propre", qu'ils préféreraient le chêne, qu'ils considéraient que ce qui dure est une valeur sûre... Que la mort, c'est l'éternel. La fin de la fosse commune (1915), la généralisation de la concession familiale et des techniques de conservation permettent aux familles d'accéder aux privilèges des puissants : à défaut d'une

éternité au Ciel, il reste la perpétuité physique. Pour certains, cet allongement de la durée de présentation du corps avant la fermeture du cercueil grâce à la conservation (en chambre froide ou par la thanatopraxie) est une adaptation positive pour le deuil. Il permet en effet de trouver le temps de réunir les familles souvent dispersées, de les rassembler autour du corps une dernière fois en une sorte de veillée moderne. Cependant, on peut estimer que le commerce du funéraire a défini les critères, souvent assez lucratifs, de la dignité pour le défunt.

Force est de constater que ce modèle, en bloquant le processus de la décomposition, va à l'encontre des cycles du vivant. Dans une perspective "naturelle", il faut savoir qu'un corps, après sa mort, se décompose en étapes successives. La décomposition débute de l'intérieur sous l'action de la flore intestinale. Ce processus irréversible, plus ou moins lent, est pris en charge par la faune du sol, les champignons, et les bactéries minéralisantes qui permettent de faire progressivement entrer cette matière dans le cycle de la biosphère.

Ce processus de retour à la terre, constitutif des écrits et des pratiques religieuses d'une partie de l'humanité est compromis. Citons en exemple le lieu commun qu'est le châtement de la Genèse (3, 19) : "C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras ton pain, jusqu'à ce que tu retournes dans la terre, d'où tu as été pris ; car tu es glaise, et tu retourneras à la glaise" ou les rites traditionnels musulmans et juifs où le corps, drapé d'un seul linceul (une pratique interdite en France), doit être déposé à même la terre. Ainsi, les mots *humus* et *homo* auraient en commun une racine indo-européenne signifiant la terre¹⁶.

En laissant le dogme pour ne garder que le sacré, on peut également considérer des pensées plus contemporaines qui, appuyées sur l'écologie, présentent la dimension sacrée de la biosphère. Le processus même de la métamorphose participe alors d'une forme de transcendance : s'imaginer se décomposant, se transformant en terre, en humus, en matière à nouveau vivante et active. Comment faire pour continuer de faire exister ce sentiment de sacré amené par les transformations silencieuses, la présentation continue du vivant¹⁷ ? Doit-on inventer de nouveaux procédés comme tout récemment l'humusation¹⁸, imaginée en Belgique et sans validation officielle à ce jour : le corps du défunt est recouvert de broyat de bois frais, pour former un andain et obtenir au bout d'un an seulement un compost mûr et riche.

16. Voir Maurice Tournier, "Homme, humain, étymologie « plurielle »", *Mots*, n° 65, mars 2001, disponible sur Persée : http://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_2001_num_65_1_2494.
17. Voir Edgar Morin, titre, éditeur, ville, date ; François Julien, titre, éditeur, ville, date, Loïc Fel, titre, éditeur, ville, date ; garder de la place
18. Voir <http://www.humusation.org/>.



Entrée du cimetière des Batignolles. Photomontage 1970-2011. Photographies Bibliothèque historique de la Ville de Paris et Nils Audinet.



L'augmentation très rapide de la proportion de crémations dans la population française depuis trente ans – aujourd'hui 45 % à Paris – relativise l'inquiétude des services funéraires. Ce changement de pratique arrange, et il est habituel de lire que "sur dix mètres carrés on peut mettre quatre tombes, ou deux cents urnes". Mais la crémation est peu écologique : les fumées non filtrées répandent des éléments toxiques (beaucoup de mercure notamment), et l'énergie nécessaire à la combustion est considérable (trois heures à 1 200°C). D'autres techniques de réduction rapide des corps naissent en Europe, mentionnant leur moindre impact sur l'environnement. Ainsi, il est proposé de placer le mort dans un bain d'azote liquide puis de le réduire en poudre (la promession) ou de le tremper dans une solution alcaline à 180°C pour fondre en quatre heures (l'hydrolisation ou aquamation). Ces techniques ne sont pas homologuées et donc non proposées pour l'instant en France. Elles soulèvent des empêchements légaux reposant notamment sur le fait que le corps ne passerait plus par la case cercueil, un linceul en tissu organique étant suffisant. Ces technologies cherchent des solutions rapides impliquant un très profond changement des mentalités concernant le deuil. En outre, doit-on s'en remettre à la technique parce que ce qui peut être fait gratuitement, par un cycle vivant et faiblement polluant, est fragilisé ?

Le regard porté au terrain nous suggère une solution à cet état des lieux d'une lente et invisible mort des sols. Parfois, entre les caveaux, se glissent jusqu'aux concessions de pleine terre les racines des arbres cinquantenaires des allées, entourant les corps de leurs radicules. La vigueur de ces arbres est le signe que le sol reste vivant et qu'une remédiation est possible.

JARDINER LES CIMETIÈRES – RENDRE L'HUMAIN À LA TERRE

Le sol témoigne de notre histoire et, comme nous l'avons vu, celle des cimetières a elle-même beaucoup évolué depuis trois cents ans. Pour se représenter concrètement comment faire, prenons le cas du cimetière des Batignolles. C'est un bon terrain pour imaginer quelle forme peut prendre une mise en adéquation des modes de gestion avec l'usage premier des cimetières, premiers pas pour élargir le champ de leurs fonctions, aujourd'hui restreint.

Nous l'avons vu, face à l'extension urbaine, le cimetière des Batignolles, comme tant d'autres ailleurs, a réintégré la ville. Appuyé sur le périphérique, le quartier garde les formes de ces confins de Paris, où les emprises bâties sont immenses. Situé entre la porte de Clichy et la porte Pouchet, le cimetière pâtit d'être isolé entre ces entrées de Paris pensées pour l'octroi et devenues files continues de véhicules.

Pour y accéder, depuis la porte de Clichy, il faut se faufiler après le lycée Honoré de Balzac, au bout d'une allée, bordée de micocouliers et de carcasses de voitures faussement oubliées, un atelier de mécanique pouvant s'improviser à toute heure. Là, une entrée monumentale en demi-lune et les marques des entrepreneurs de pompes funèbres, quelques fleurs à vendre et plus loin, à vingt mètres, un foyer de travailleurs d'où sort le son du zouk et le parfum sucré du mafé.

Lorsque l'on entre, l'avenue centrale, large de sept mètres, est encadrée de majestueux tilleuls. Ces alignements dessinent une trame accueillant les quinze mille concessions, les divisions, formant des clairières minérales encadrées par un couvert arboré. La typologie des avenues, des allées, les essences utilisées, l'entretien mené sont caractéristiques des cimetières parisiens. Ce sont des marqueurs déterminés par la politique d'urbanisme de la ville telle qu'elle a été établie au XIX^e siècle sous Haussmann. Ainsi, on retrouve dans les cimetières extra-muros, jusqu'à Thiais, à vingt kilomètres, la même trame spatiale et les mêmes règlements. Ces derniers,



Les divisions ou carrés de concessions : des clairières minérales, 2011. Photographie Nils Audinet.

clairement affichés aux entrées, engendrent l'aspect des concessions : "Les plantations ne doivent pas dépasser deux mètres, ne doivent pas encombrer l'espace inter-tombe, leurs racines ne doivent pas dépasser la limite de la concession". Cette organisation formelle et législative des cimetières parisiens est l'expression d'un héritage fondé sur l'ordre et l'hygiène. Il est cependant étonnant d'observer aux Batignolles le dévoiement de cette trame qui se "cogne" ainsi entre l'axe des anciennes fortifications, Clichy et la porte Pouchet, offrant des perspectives toujours rompues et décalées.

En terme de gestion, cette recherche formelle est problématique puisqu'elle ne s'accommode pas de "saletés". Les agents municipaux nettoient, équipés de souffleurs et balayeuses, fleurs, feuilles et fruits tombés des marronniers. Les broyats de branches issues de l'élagage des arbres ont un devenir plus noble : ils servent au paillage des parcs et jardins, mais pourquoi pas pour les onze hectares du cimetière ? Les branches non broyées partent en benne, et les grumes sont livrées à une entreprise qui les broie. Les bouquets de fleurs fraîches, les pots de cyclamens et autres genévriers nains, apportés le plus souvent à la Toussaint, finissent par faner et terminent leurs vies dans les grandes poubelles vertes qui jalonnent le cimetière.

Il y a donc très peu de contact entre sol et matière organique végétale produite ; ce qui est ôté au sol est exporté, au mieux vers les jardins, les compostières, au pire en décharge ou à l'incinération. Ce dernier lieu reçoit également l'ensemble du contenu des poubelles du cimetière : fleurs en émail, artificielles ou fanées, le terreau des pots et les pots eux-mêmes, et bien d'autres curiosités (photographies et portraits, plaques commémoratives, objets souvenirs, etc.).

L'impact de cet éloignement du sol est visible dès les premiers centimètres sous la surface. La terre est très peu humifère, et sa couleur est invariante sur plus d'un mètre : un marron clair sableux, quelques éclats de calcaire, très peu d'argile et si peu de bêtes à l'œil nu. Il suffit qu'il fasse un peu sec, et l'absence d'horizon humifère est plus douloureux encore : le sol se tasse, les plantes jaunissent, même à l'ombre des arbres.

Avec les fossoyeurs, le temps d'une fosse ouverte, j'observe la coupe du sol : les arbres promènent entre les tombes un fin chevelu de racines jusqu'à presque vingt-cinq mètres de leur pied, s'infiltrant dans les caveaux, les cercueils... Est-ce

si surprenant de voir où les arbres trouvent leurs aliments ? Ces racines très ramifiées leur permettent également de capter l'humidité infiltrée sous les avenues, sous les pierres tombales.

Pour transformer le cimetière, commençons par le temps long, celui de la gestion. C'est ce qui peut évoluer dès aujourd'hui et permettre une économie pour la collectivité. Poursuivons ensuite avec des aménagements complémentaires qui permettent d'améliorer la qualité de l'espace au sein du cimetière et son insertion dans le quartier. Enfin, imaginons, dans un contexte d'évolutions comportementales et réglementaires, une appropriation locale qui transforme les usages communs du cimetière et son paysage.

Appuyons-nous sur les initiatives "zéro-phyto" desquelles il ressort qu'il faut élaborer une action complémentaire entre communication auprès du public, changement des pratiques de gestion et formation des personnels¹⁹. Première initiative, le recyclage de tous les débris végétaux : la litière tombée des alignements d'arbres, les tailles des haies vives, le fleurissement public ou privé. Le cycle s'incarne alors dans des gestes simples : laisser la matière sur place, aller au plus court.

Le sol, aux endroits où il est encore ouvert, c'est-à-dire libre de revêtement imperméabilisant comme l'enrobé des allées ou le marbre des tombes, peut recevoir la matière organique directement lorsqu'elle est assez fine (produit de balayage ou broyats). Elle constitue un paillage au pied des arbres et arbustes et favorise une activité microbienne bénéfique à la vie du sol. Lorsque qu'elle est plus grossière, des tas, ou disons des petits tumulus végétaux, forment des composts d'où un riche terreau sera retiré quelques mois plus tard. Il pourra servir à amender les vivaces plantées en remplacement du fleurissement annuel, ou encore aux familles pour enrichir un peu la terre des jardinières funéraires. L'intérêt de passer par le compostage a valeur de transmission : la forme prise par le compost nous montre un état intermédiaire qui permet d'observer l'action du vivant et de fait souligne l'importance qu'on lui accorde. Par ailleurs, comme les catafalques posés en jalon



Les premiers "horizons" d'une fosse de pleine terre. Le sol est remué, très peu humifère. On observe le fin chevelu racinaire des marronniers situés à vingt mètres, date ? Photographies Nils Audinet.

19. Gaëlle Aggeri, *Inventer les villes-nature de demain*, op. cit.



À GAUCHE
Petite production de fleurs au
cimetière, jardinage associatif.
Projet Nis Audinet.

À DROITE
Les mains dans la terre,
petit jardinage habitant.
Projet Nis Audinet.

des anciennes promenades romantiques, ce sont des formes provisoires qui interrogent, soulignent la perspective des allées, ou marquent un repère, le temps d'un été, couverts de fleurs ou de cucurbitacées.

Par la mise en cycle du végétal, c'est presque une esthétique de la transformation qui se met en place. Tout recyclage au cimetière est le bienvenu, chaque matière peut se convertir en une forme utile : les pierres tombales des concessions venues à terme sont concassées, et servent à la réfection de certains chemins, ou dessinent même un calepinage singulier rompant la monotonie de ces grands carrés cernés d'enrobé. Ce revêtement qui se déchausse alimente des mélanges terre-pierre favorables aux arbres dans ces espaces de circulation n'ayant pas besoin d'être partout lisses et plans.

Les fûts des arbres²⁰ sénescents sont transformés sur place en bancs et installés tout au long des allées, proposant des points de vues sur le ciel, des perspectives arborées ou une simple pause sur la route.

Par la suite, des aménagements complémentaires peuvent améliorer les usages du lieu et la perception qu'on en a. Il ne s'agit pas de renoncer à la légitime incitation portée par le règlement des cimetières parisiens qui veut qu'en y entrant, "toute personne s'engage à respecter ces lieux de mémoire et de recueillement", mais d'inviter à d'autres pratiques. L'ouverture du lieu sur son environnement, telle que décrite au Moyen Age est à considérer, pour ses qualités d'échanges et de centralité.

20. Des tilleuls à l'entrée, puis majoritairement des marronniers, décimés par la mineuse, et remplacés petit à petit par des érables planes et sycomores, des ormes de Lutèce...

21. Jonathan Flandin, *Guide pratique de conception et gestion écologique des cimetières*, op. cit.

Dans ce sens, ouvrir d'anciennes portes, en percer de nouvelles permettrait un usage quotidien pour les piétons, en reliant des points urbains à d'autres comme le font déjà les parcs, les cimetières du Père-Lachaise ou de Montparnasse.

L'ancienne "Maison des jardiniers", adossée au boulevard Victor-Hugo de Clichy, pourra s'ouvrir sur le quartier en proposant des ateliers de jardinage. Les anciens carrés de semis réhabilités serviront de support d'apprentissage pour une petite production de fleurs. Porté par des habitants qui souhaitent passer un peu de temps libre au calme, une association pourra être constituée, assurant le bon déroulement du jardinage citoyen des tombes délaissées. Là, les vasques posées sur le marbre seront de nouveau grattées pour accueillir des vivaces, ici les tombes de pleine terre sans mobilier funéraire seront les plus fleuries. Ainsi, au fil des ans, les marbriers, confrontés au changement des pratiques et au recul de la pierre tombale en granite proposeront du mobilier funéraire diversifié, à une échelle plus artisanale, avec des stèles originales et des bacs de plantation intégrés.

Prenant exemple sur ce qui se pratique depuis 2014 au cimetière du Souché, à Niort²¹, on établira une charte d'engagement particulière, incitant la famille à ne pas pratiquer de soin de thanatopraxie, à utiliser un cercueil certifié biodégradable, ou même, la législation ayant évolué, un simple linceul. Au cimetière des Batignolles, le compost produit avec les débris végétaux fournira quelque cent cinquante mètres cubes de compost, et alimentera les anciens caveaux, réhabilités en concessions de pleine terre.

Le sol et ses phénomènes d'une riche complexité remis en route, les cycles s'exprimeront alors pleinement au cimetière, vaste jardin redevenu lieu de vie, espace agréable et reposant, consacré à la mémoire et à la récréation. Ces actions simples et progressives incarneront un sacré réinventé, construisant les possibilités d'un profond respect à porter au Vivant, à la terre, à travers le soin apporté au lieu des morts.



Le cimetière des Gonnards,
Versailles, 2016. Photographie
Pauline Frileux.